

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE- GUYON	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 11 Présents 9 Votants 10	L'AN DEUX MIL VINGT Le JEUDI 23 JUILLET à 19h00
Date de convocation : 15 juillet 2020 Date d'affichage : 30 juillet 2020	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. LASKRI, Mme REMION, Mme GUILLEMIN-LANNE, M. THIRANT, Mme MICHEL, M. JOUIN, Mme GOUSSON. Absents excusés : M. PEREZ (pouvoir à Mme GUILLEMIN-LANNE), M. VALTON.
	Secrétaire de séance : Mme Nadia MICHEL.

La séance est ouverte à 19h00.

Secrétaire de séance : Nadia MICHEL.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du jeudi 23 juillet 2020 :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020
- Droit à la formation des élus
- CCID : désignation des personnes proposées à l'administration fiscale
- Décisions prises par le Maire
- Urbanisme
- Travaux
- Conseil départemental
- Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
- Syndicats
- Informations diverses.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS – Délibération n° 23-07-2020/25

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé une enveloppe budgétaire de trois mille euros (3000 €) à l'article 6535 du BP 2020.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriale, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant ne pouvant être inférieur à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

DÉCIDE selon les capacités budgétaires de prévoir, chaque année, l'enveloppe financière à cet effet.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - Délibération n° 23-07-2020/26

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code général des impôts,

Vu la demande de la Direction départementale des Finances Publiques des Yvelines en date du 02 juin 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE les personnes suivantes à la Commission Communale des Impôts Directs.

Civilité	NOM	Prénom	Adresse
M.	MICHEL	Pascal	Rue du Bout de l'Eau
Mme	CARPENTIER	Françoise	Allée des Violettes
M.	BONNETON	Éric	Route de Chevreuse
M.	DELARUELLE	Michel	Impasse des Groux
Mme	LASKRI	Sylvie	Rue du Bout de l'Eau
M.	BAUGUIN	Michel	Route de Montfort
M.	JOUIN	Dominique	Rue du Bout de l'Eau
Mme	GOUSSON	Adeline	RD 191 – La Remise
M.	CARISEY	Cyril	Route de la Garenne
M.	LEGENDRE	Michel	Rue de l'Hirondelle
Mme	SADOC	Patricia	Rue de l'Hirondelle
M.	DUVAL	François	Ruelle des Prés
M.	GRIMAUD	Hervé	Rue de Lettrée
Mme	HAZELAS	Monique	Chemin Croix Messire Jean
Mme	PASSET	Annie	Grande Rue

M.	GUILLEMIN	Jérôme	Route de Montfort
M.	FRANKEWITZ	Arnaud	Impasse des Terres Fortes
Mme	PARISELLE	Danielle	RD 191 - Clos de la Garenne
Mme	MANCEL	Agnès	Impasse des Terres Fortes
M.	LOZAY	Samuel	Rue des Sources
M.	VALTON	Frédéric	Place des Vignes
Mme	BAUDOIN	Julie	Impasse des Fontaines
Mme	KOZICKI	Sandrine	Impasse des Regains
Mme	BOUBCHIR	Warda	Chemin du Gasoin

DIT que l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.

DIT que l'administration fiscale nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Décisions prises par le Maire

Arrêté 2020/04 : Interdiction de circulation et de stationnement Cheval Mort RD13 et RD 191 le 08 mars 2020 suite à la demande de Amaury Sport Organisation (course cycliste).

Arrêté 2020/05 : Interdiction permanente de stationnement des 2 côtés de la chaussée Route de la Garenne pour la section comprise entre la sente de la Digue et la place du Château.

Arrêté 2020/06 : Limitation de vitesse permanente à 30 km/h route de la Garenne de la section comprise entre l'entrée de l'agglomération et la place du Château.

Arrêté 2020/07 : Covid-19 = à compter du 21 avril 2020, fermeture de tous les locaux de la Maison du Village jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté 2020/08 : à compter du 21 avril 2020, fermeture temporaire de l'église pour des raisons de sécurité et jusqu'à la fin des travaux de rénovation.

Arrêté 2020/09 : Covid-19 = à compter du 18 mars 2020, interdiction de dépôt de sacs de déchets verts et tous végétaux sur le domaine public.

Arrêté 2020/10 : chaussée rétrécie Grande Rue à l'angle de l'impasse des Groux et de la rue de Lettrée du 19 au 22 mai 2020. Suite à la demande du SIARNC pour travaux de remplacement d'un tampon de voirie assainissement.

Arrêté 2020/11 : route barrée route de la Garenne, mise en place d'une déviation suite à la demande de SFA TP pour le compte de Foncier-Experts du 19 au 29 mai. Travaux de raccordement de différents réseaux au niveau de la place du Château.

Arrêté 2020/12 : curage et inspection du réseau EP ruelle des Prés le 25 juin 2020.

Arrêté 2020/13 : restriction de circulation à hauteur du 1 Grande Rue le 03 juillet 2020. Demande de la société RAMDANI Déménagements.

Arrêté 2020/14 : délégation permanente de fonction et de signature au 1^{er} adjoint.

Arrêté 2020/15 : délégation permanente de fonction et de signature au 2nd adjoint.

Urbanisme

- Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 27 février 2020. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 23 juillet 2020).

Travaux

- **Contrat rural** : la situation relative aux trois opérations concernées est la suivante :
 - **ravalement des murs extérieurs et menuiseries de la mairie** et des deux dépendances attenantes : le chantier est ouvert depuis le 22 juin, les travaux seront interrompus le 10 août pour une durée de trois semaines, ils devraient être terminés pour fin septembre 2020.
 - **restauration des façades nord et ouest de l'église** : les éléments du marché sont publiés sur la plateforme dématérialisée de l'agence départementale INGENIERY. Les candidats doivent transmettre leur réponse avant le 31 août 2020.
 - **rénovation des deux logements communaux** : les travaux ont été entrepris le 15 juillet et devraient se terminer fin novembre 2020.
- **Réseau eaux pluviales** : à l'occasion des pluies importantes lors de l'orage du 09 mai, le réseau des eaux pluviales de la ruelle des Prés a été saturé. La commune a fait entreprendre courant juin le curage du réseau sur la totalité de la ruelle puis a fait procéder à un examen visuel par caméra. Il s'avère que ce réseau ancien présente plusieurs décentrages aux assemblages ainsi que des présences d'eau trouble (eaux usées ?). Bien que la commune soit seule compétente dans la gestion des eaux pluviales de son territoire, elle soumettra ce problème à un éventuel syndicat compétent. Par extension, la nécessité d'un entretien régulier de l'ensemble du réseau d'eaux pluviales doit être étudié, ce point pouvant également être porté auprès d'un syndicat ou de la communauté de communes.

Conseil départemental des Yvelines

- Courrier du 15 mai 2020 : attribution d'une subvention de 57 049€ à la commune dans le cadre de la répartition pour l'exercice 2020 du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.
- Les travaux relatifs à l'opération départementale d'aménagement de sécurité au droit du carrefour RD13/RD191 dit du « Cheval Mort » devraient débutés fin août pour une durée de trois mois.

Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

- Conseil communautaire du 10 juillet : installation de la gouvernance de l'EPCI. Hervé Planchenault (maire de Montfort-l'Amaury) est reconduit aux fonctions de président. Douze vice-présidents forment le bureau, chacun se verra attribuer par délégation du président un secteur de compétences.
- Date du prochain conseil communautaire : mercredi 30 septembre.

Syndicats intercommunaux.

Tous les syndicats auxquels la commune participe procèdent actuellement à la mise en place de leur gouvernance.

Il en est de même du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui réunira le comité syndical le 17 septembre pour la mise en place de ses instances.

Informations diverses

- M. le Maire a reçu récemment la société SADE Telecom qui est mandatée par Orange pour la recherche de sites susceptibles d'accueillir un relais afin d'améliorer la couverture du réseau dans le centre bourg. Les sites concernés peuvent relevés tant du domaine public que privé. Le

Maire informe les élus qu'il consulte Yvelines Numériques et le Parc naturel régional sur cette question.

- GRDF vient de procéder à l'installation dans les combles de la mairie d'un concentrateur par voie radio (160Mhz) destiné à la collecte automatique des index de consommation de gaz.
- M. le Maire fait part d'un mot de remerciement adressé aux élus de la part des familles ayant reçu un bouquet de fleurs à l'occasion de la naissance d'un enfant.
- Date du prochain conseil municipal : jeudi 24 septembre à 19h.

Tour de table

- **P. Sadoc** (Présidente du SIVOS MBT)
 - Recrutement d'une ATSEM en cours, poste disponible dès la rentrée du 1^{er} septembre 2020. À ce jour, 46 enfants sont inscrits à l'école maternelle.

- **N. Michel**
 - Un regard, situé entre les 23 et 29 rue du Bout de l'Eau, est à sécuriser et à remettre en état.

- **P. Sadoc** (commission des fêtes)
 - La traditionnelle fête du village « Mareil Party » peut être organisée le dimanche 13 septembre à midi. Le déroulé de cette festivité sera basé sur celui de la « fête des voisins ». (Chacun apporte son repas, la commune offre apéritifs et boissons). Selon les conditions météorologiques et sanitaires, cette manifestation pourra être reportée au dimanche 20 septembre ou annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h16.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2020
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 27 FÉVRIER AU 22 JUILLET 2020

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
SCI représentée par E. Bonneton	3 route de Chevreuse	DP	Création charreterie	05/03/2020	Favorable	12/03/2020
Commune Mareil-le-Guyon	Grande Rue (église)	DP	Eglise : restauration façades nord et ouest, charpente et couverture	12/05/2020	Favorable	11/06/2020
J. GONCALVES	4 allée des Violettes	PC	Création terrasse	19/05/2020	Favorable	02/06/2020
C. STENTZ	1 bis route de la Garenne	DP	Changement de portail	25/05/2020	Favorable	08/06/2020
FONCIER-EXPERTS	56 Grande Rue	DP	Division en vue de construction	25/05/2020	Favorable	15/06/2020
FONCIER-EXPERTS	1 Grande Rue	CUa	Vente Milward-Mathonière	06/07/2020	Satisfait	13/07/2020
F. PELLEGRINI	1 route de Chevreuse	DP	Restauration couverture et zinguerie	13/07/2020	-	-
F. PELLEGRINI	1 route de Chevreuse	DP	Ajout fenêtre de toit	13/07/2020	-	-
F. PELLEGRINI	1 route de Chevreuse	DP	Ravalement façade côté sud	13/07/2020	-	-
F. PELLEGRINI	1 route de Chevreuse	DP	Construction piscine	13/07/2020	-	-

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2020

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE.

Vente MILWARD à IOLI – 1 Grande Rue – 30 juin 2020.